

L'Autregard

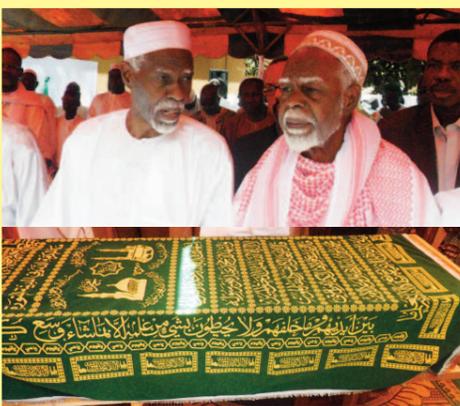
Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Mensuel d'information islamique N° 023 & 024 du 05 février au 05 mars 2015

Prix : 300 F CFA

FAMILLE DIAWARA
La Mami a été P.11
rappelée par Allah



ELECTIONS 2015
Toutes les dispositions
sont prises pour un
scrutin transparent P.10



LA FSCB A PROPOS
DE L'AFFAIRE OBOUF
COTECNA et la
douane sont aussi
responsables P.8

PREDICATION EN ISLAM



« Les musulmans
aussi ressemblent
aux politiciens
en matière
de prédication », P.7

Abdoul Hamid Zoungrana

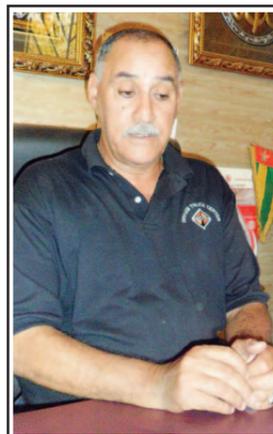
ADAMA ZOUNGRANA,
PRESIDENT DE LA
LIBULMESCO



« La LIBULMESCO a
beaucoup de projets
pour les musulmans »
P.12



CONTRAT DE
MARIAGE, REGIME
MATRIMONIAL,
TESTAMENT EN ISLAM
Les éclaircisse-
ments de l'Imam
Abdallah
Ouédraogo P.3



AFFAIRE CHARLIE
HEBDO
« Je condamne
la tuerie,
mais je dénonce
l'acte des P.6
journalistes »,
Mohammed Doumi

Les régimes matrimoniaux et leurs effets dans la vie du couple P.3

L'islam et la destinée Humaine

L'islam est l'expression du rapport entre le Créateur et ses créatures. C'est une expression de la volonté du créateur qui se concrétise à travers la confiance (foi), des rapports réels (lois) établis entre les créatures, et une orientation (chemin droit ou guidance) vers un but (la réalisation de soi) à la gloire du Créateur. Donc nous venons de Dieu et nous retournons à Dieu, après la réalisation de soi, suivant la volonté générale de Dieu(1).

Selon un saint hadith du prophète Muhammad, paix et salut sur lui (psl), Allah le Seigneur de l'univers a dit : « j'étais un trésor caché, j'ai voulu être connu et j'ai créé ». Il est indéniable que l'œuvre révèle son créateur(2). En effet, personne ne peut découvrir une belle maison dans une forêt vierge sans penser à l'architecte qui l'a conçue et au maçon qui l'a construite. Dans ce sens la création révèle Dieu. En effet, personne ne peut exprimer un talent qu'il n'a pas, ni donner une chose qu'il n'a pas. La contemplation d'un minéral, d'une fleur, du soleil, de la lune et du corps humain provoquent des états admiratifs qui ne sont que des hymnes à la gloire du Créateur.

La création est un miroir dans lequel le créateur se contemple à travers ses œuvres. C'est ainsi que Dieu créa les cieux, la terre et ce qu'ils contiennent des merveilles comme les matières inertes, les plantes, les animaux, les humains, les djinns, les anges et bien d'autres créatures dont nous n'avons pas entendu parler.

Une pierre dans sa chute, une graine pendant sa germination, un animal par ses instincts et l'homme par son physique et son mental sont tous soumis à des lois du créateur. Celui qui n'est pas convaincu qu'il cesse de respirer ou de boire ou de manger et il verra à plus ou moins brève échéance qu'il est soumis de force à des lois du créateur.

Si l'islam est la soumission à Dieu ; alors toute créature est musulmane de fait en attendant la confirmation par les créatures dotées de volonté et de faculté de choix(3).

La création est un laboratoire de Dieu ; il y exprime sa volonté de façon multiple et infinie. Dieu a doté des créatures comme l'homme et les djinns de volonté de choix. En plus de leur soumission de force à des lois divines, Dieu a décidé de tester leur faculté de choix en les dotant de libre-arbitre. Les animaux n'ont presque pas le choix. C'est ainsi que les coqs n'ont jamais refusé de chanter et que le coq de Paris chante de la même façon que celui de Ouagadougou depuis des millénaires.

Quant à l'homme, même s'il sait très bien chanter, il peut refuser de le faire par choix raisonnable ou sentimental ; il ne s'agit pas d'une insuffisance de la créature, mais au contraire d'une faculté supérieure à l'instinct animal, donnée à un être supérieur à l'animal. Dieu l'a voulu ainsi dans la diversité de ses créatures. Le libre-arbitre engage la responsabilité devant Dieu. Qui dit liberté dit responsabilité (amaana) que les cieux et la terre ont refusé et que l'homme a assumée. Ainsi Dieu ne lui impose pas la foi, mais il l'invite à croire. Dieu ne veut pas le vaincre mais le convaincre qu'il a intérêt à croire, comme il a intérêt

à boire, à manger et à respirer. Il a intérêt à choisir la soumission à la volonté de Dieu, c'est-à-dire, à suivre l'islam comme code de bonne gouvernance et que c'est par là que l'homme exprimera la plus grande gloire de Dieu(5).

Si l'homme ne s'inscrit pas dans le programme islamique, il se réduit à l'exemple d'un jardinier qui n'applique pas les consignes de son patron et devient fauteur de troubles sur la terre pour ses intérêts personnels. Il assumera le khalifat de la terre à sa propre gloire.

Si l'homme n'applique pas bien les consignes de Dieu, alors malgré sa bonne volonté, il n'échappera pas à des désagréments, des conséquences de ses actes et des complications. Il gèrera le khalifat sans gloire. Mais chaque fois qu'il tombera, Dieu le relèvera, lui tendra une main de miséricorde et de pardon.

Dieu a pardonné à Adam et Eve les premiers hommes et les a relevés de leur chute par le pardon et la miséricorde(4). C'est pourquoi en islam, il n'y a pas de péché originel, chacun assume son péché personnel et obtient le pardon qu'il demande en toute sincérité. L'homme est né pour tomber et se relever par la miséricorde de Dieu.

Si l'homme applique bien les consignes de Dieu, il assumera aisément son rôle de khalife (gouverneur) de la terre à la gloire de Dieu. De cette gloire de Dieu, il tire son bonheur réel et son salut éternel. Ce sont là des termes de l'alliance entre l'homme et son créateur.

L'islam est un contrat d'alliance sacré entre le créateur et la créature(3). Cette alliance a été scellée depuis Adam le premier homme et plusieurs fois renouvelée avec les Messagers de Dieu que sont Noé, Abraham, Moïse, Jésus et bien d'autres jusqu'à l'alliance finale matérialisée par la révélation du Coran.

Mohammad est le Messenger de l'Alliance finale, c'est-à-dire l'islam, arrivée à sa maturité(6). Il comporte tous les ingrédients dont l'homme a besoin pour son plein épanouissement. Le message de l'Alliance Finale est bien formaté pour résister à toute modification dans le temps. Il est bien gardé dans les supports, livres ou dans la mémoire de milliers de musulmans à travers le monde. C'est le seul livre de son gabarit qui bénéficie de cette faveur divine dans le monde entier. C'est parce qu'il est le message de l'Alliance finale qu'il n'a besoin ni d'ajout ni de soustraction. Depuis 1500 ans, le message est resté intact et il en restera ainsi comme Dieu lui-même l'a promis : « Nous avons descendu le Rappel et nous en seront le Gardien »...

(A suivre).

Que la paix et la bénédiction du Seigneur Allah soient sur vous.

Références d'inspiration du texte :

- 1-L'homme investi du khalifat(Coran2/36) ;
- 2-Le droit du créateur sur sa création (Coran2/21-22) ;
- 3-Terms de l'alliance sacrée (Coran2/38-39) ;
- 4-La chute et le relèvement (Coran 2/37 et 160) ;
- 5-Une vie de piété (Coran2/177) et Coran(67/1-2) ;
- 6-Alliance finale(Coran61/9)et Coran(47/2).

Ahmad ZIGRINI



Dessignons l'avenir ensemble!

sous l'adresse :

rachidproduction@yahoo.com

guigma.haroun@yahoo.fr

01 BP 2481 Ouaga 01

Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66



RECEPISSE

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF

Siège social : Ouagadougou

Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01

Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :

Guigma Arounan

Rédacteur en chef :

Tiendrebéogo Ousmane

Tél. : 76 00 73 34

Equipe de rédaction :

Tiendrebéogo Ousmane

Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba

Zoungrana Ablassé

Nébié Zakaria

Guigma Arounan

Nana Moumouni

Montage :

Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Rachid-production à l'adresse suivant :

rachidproduction@yahoo.com où guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :

IMPF : 79 87 61 60

LES REGIMES MATRIMONIAUX ET LEURS EFFETS DANS LA VIE DU COUPLE

Ce qu'il faut retenir

La connaissance de régime matrimonial est d'une importance capitale pour les époux. C'est pourquoi nous avons rencontré, Clément Ganemtoré, juriste et directeur de publication de la Voix du juriste pour aborder la question.

Que pouvons-nous comprendre par régime matrimonial ?

Il faut entendre par régime matrimonial, le choix des époux de la manière dont leur patrimoine sera géré. Par le choix d'un régime matrimonial, on désigne les règles qui vont déterminer le sort des biens et des dettes pendant et après le mariage.

Quels sont les genres de régimes prévus par la loi au Burkina ?

Au Burkina Faso, il existe deux régimes matrimoniaux : la séparation des biens et le régime de la communauté d'acquêts, communément appelé communauté de biens. La séparation de biens est le régime caractérisé par l'absence de biens communs aux deux époux. Tandis que sous le régime de la communauté de biens, une partie des biens dont disposent les époux est com-

mune et partagée après la dissolution (décès d'un des époux, le divorce...).

Dans les deux régimes précités, la loi établit déjà le sort des biens. Par le choix de l'un ou de l'autre, les couples se voient imposer un schéma. Par ailleurs, la même loi confère aux conjoints la possibilité d'organiser eux-mêmes l'administration des biens sous certaines réserves au moyen du contrat de mariage, autrement dit comment ils voudront gérer et administrer leurs avoirs et dettes.

Parlant de régime matrimonial, on fait allusion au mariage. Est-ce à dire que le régime relève d'un impératif ?

Tout à fait, si le mariage est l'union de deux personnes, c'est aussi l'union de deux patrimoines, le patrimoine étant constitué du passif

(dettes) et de l'actif (biens) de chaque époux. Au regard de l'importance du mariage et de la place des biens, il serait inconcevable que cet aspect du mariage soit occulté ; le législateur a donc pris le soin de le réglementer et de l'imposer aux couples.

Il faut ajouter que la gestion des biens est très souvent l'objet de conflit dans les foyers, il est donc important, dès le début de la vie en commun, de définir les bases de la gestion des biens.

Il arrive que l'on entende dire pendant un divorce qu'il faut un partage équitable entre les deux partenaires ?

Cette perception est fautive ; en réalité, tout est fonction du régime pour lequel on a opté, si vous êtes sous la communauté d'acquêts, cela conduira à un partage équitable des

biens acquis au cours du mariage, mais chacun demeure également seul propriétaire des biens qu'il reçoit personnellement par héritage ou donation. Autrement dit, dans la séparation des biens, chaque conjoint conservera ses biens.

Avant de contracter un mariage, faut-il obligatoirement opter pour un régime ?

Oui, les prétendants au mariage sont tenus de choisir un régime ; à défaut c'est la communauté de biens qui est appliquée de droit. Ainsi, si le couple connaît une situation qui impose la séparation des biens, il se verra pénalisé et condamné à subir les contraintes liées à ce régime, à moins de procéder à un changement de régime dans les conditions prévues par le code des personnes et de la famille. Ce qui génèrera des coûts supplémentaires.

Il faut souligner que la communauté d'acquêts est le régime de principe, c'est-à-dire qu'il s'applique d'office quand les époux n'ont pas fait de choix sauf quand il s'agit de couple polygamique, là le principe c'est la séparation de biens □

Entretien réalisé par
Arouna Guigma

CONTRAT DE MARIAGE, REGIME MATRIMONIAL, TESTAMENT EN ISLAM

Les éclaircissements de l'Imam Abdallah Ouédraogo

Nous avons, une fois de plus, rencontré le Cheikh, Imam Abdallah Ouédraogo. Cette fois-ci, nous avons abordé les questions relatives au contrat de mariage, à la dot, au testament et j'en passe. Le savant qu'il est a bien voulu nous éclairer sur ces questions.

Qu'est-ce qu'un contrat de mariage en Islam ?

En termes simples, c'est une feuille de route qui va régir la vie des époux dans leur vie matrimoniale. C'est une charte pour mieux vivre et non pour promouvoir des attitudes et des comportements indécentes. Cette charte ne doit pas être une condition de rupture ou de divorce. La concertation avant mariage ne doit pas non plus se faire dans l'illicite. Si la future épouse posait comme condition à l'homme le fait qu'il ne doit plus prendre une deuxième épouse, cela serait contre la loi islamique, qui reste ouverte à une telle question. Il



en est de même quand l'homme souhaite de sa femme des choses interdites par l'Islam, ou qui ne relève pas de ses prérogatives.

Quel doit être l'attitude lorsque la charte est violée dans son contenu ?

Même si le contrat est violé, cela ne doit pas systématiquement conduire au divorce. Il y a lieu de dialoguer pour se comprendre ; les humeurs et les caprices ainsi que certains problèmes ne doivent pas être sources de discorde pouvant conduire au di-

Suite Page 4

Suite de la page 3

orce.
Ce qu'il faut retenir, c'est que le contrat doit s'exécuter avec concertation entre les deux partenaires.

Que signifie la dot, son importance et sa valeur ?

La dot c'est le bien que l'on donne à son épouse pour le mariage. Elle n'a pas de valeur précise. En argent, elle peut être d'une somme très élevée comme elle peut être acceptable. A l'époque du Calife Omar, il a voulu fixer une valeur à la dot, chose qui l'opposa à une femme. La femme a eu le dessus parce qu'effectivement, ni le Coran ni le prophète n'ont précisé sa valeur. C'est alors que le Calife reconnut son erreur. Il dit « *Femme, tu as raison et Omar à tort* ». C'est dire que la dot est assez importante et figure comme élément essentiel dans le lien du mariage et c'est l'homme qui donne la dot et non le contraire.

Dans la conception musulmane, les biens des époux sont-ils confondus ?

Le régime de séparation des biens tel que contenu dans le Code des personnes et de la famille n'est pas connu en Islam. Dans le couple musulman, chacun garde ses biens. Dans la vision musulmane, c'est

l'homme qui est responsable de la femme et de la famille. Il a la charge de son entretien et de son devenir. Même si l'épouse est plus riche que son mari, ils ne doivent pas confondre leurs biens. La femme peut faire des cadeaux à son mari quel qu'en soit la valeur, mais les biens restent séparés.

Quelle est la valeur du testament en Islam, surtout quand le mari veut donner ses biens à sa femme ?

Les biens étant séparés dès le départ en conformité avec le principe islamique, il peut y avoir des dons de part et d'autre. Quand le mari offre des villas, des véhicules et autres biens de son vivant à son épouse, après son décès, ces biens restent en la possession de la femme et personne n'a le droit d'en disposer.

Mais il peut y avoir des contestations pour faute de preuve ?

C'est pour cette raison que la loi divine exige au musulman de faire un testament. On demande à tout musulman de revoir son testament chaque nuit avant de dormir. Si au préalable, le testament est établi notifiant les recommandations du défunt, il ne peut y avoir de contestation.

Il arrive que ce soit la veuve seule

qui fasse comprendre que son défunt mari lui a légué une partie de ses biens !

Là, il faut faire attention. Les testaments rédigés pendant l'agonie ou même pendant les tous derniers moments du défunt sont rejetés par la loi. On estime que le monsieur ne jouit plus de toutes ses facultés. Le testament doit se faire au moment où le mari est bien portant. En plus, il y a un seuil à ne pas dépasser à l'instar de ce compagnon du prophète (SAW) qui souhaitait mettre dans son testament qu'on remette tous ses biens aux gens pauvres au détriment de ses propres filles. Le prophète (PSL) lui fit comprendre que ce n'était pas juste. Il lui avait recommandé d'octroyer le 1/3 aux pauvres et les 2/3 à ses filles. Si c'est juste verbal, cela pose problème.

Quelles sont les conditions pour que le testament soit valide ?

D'abord, il faut écarter toutes les velléités susceptibles de laisser planer le doute sur la fiabilité des informations contenues dans le testament.

Pour l'Islam, ce sont les enfants et la famille qui doivent être les premiers bénéficiaires des biens de leur géniteur. Il y a aussi, comme je l'ai déjà dit, le moment de la rédaction du testament. Il doit être rédigé à un moment où le testateur est conscient

de ce qu'il dit.

Comment se faire le partage des biens quand il y a divorce ?

Quand il y a divorce, chacun est propriétaire de ses biens. Seulement l'Islam recommande de laisser entre les mains de la femme, les biens qu'on lui avait offerts. Il n'est pas conseillé de reprendre les choses qu'on avait offertes à sa femme quand il y a divorce, car le Coran dit de garder le lien à cause des enfants, des belles-familles. « *Séparez dans la bienfaisance et en toute responsabilité* », a dit le Coran.

Qu'en est-il de la garde des enfants ?

Naturellement, les enfants appartiennent à l'homme parce que depuis l'aube des temps c'est ainsi fait. La femme a été créée pour l'homme et c'est lui qui a épousé la femme et lui a donné une dot. Ce qui ne veut pas dire qu'on interdit aux enfants de s'occuper de leur maman.

Des enfants déjà majeurs peuvent rester chez leur père. Mais la garde des tout-petits revient à la mère par principe. Il y a un travail de veille qui doit toujours se faire, car les enfants appartiennent aux deux parents. La femme a le droit de voir ses enfants comme son ex-mari □

Entretien réalisé par A.RACHID



Art Technology
Bureautique Informatique Matériels Techniques

Canon AUTHORIZED CENTRE

Fournisseur de copieur Canon Tout genre :
Noir & blanc
Couleur
Multi fonctions

01 BP 4208 Ouagadougou 01 BURKINA FASO Tel.: (226) 50 30 24 85 Fax : (226) 50 30 24 86 GSM: (226) 70 25-20-88 Secteur 2 rue 2.17 porte 23
E-mail: art_tech19said2001@yahoo.fr / artdeme@yahoo.fr R.C N°BF Oua 2003A 1861 IFU N°00003889 H DME-C Agrément N°171/2004

MASDJID ANNOUR

La nouvelle Mosquée des musulmans du secteur 14

Les musulmans du secteur 14, à Rimkièta, ont bénéficié d'un lieu de culte pour leurs prières quotidiennes et surtout celle de vendredi. L'édifice a été construit par une bonne volonté qui a pour habitude de poser ce genre d'acte par amour pour la religion d'Allah et de son prophète. Malgré la grandeur de l'œuvre et l'investissement tout autour, le donateur a préféré garder l'anonymat et se faire représenter par le Cheick Issa Kafando.



Avant l'érection de cette mosquée, les habitants du secteur 14 éprouaient des difficultés pour l'accomplissement de la prière de vendredi. Dieu faisant bien les choses, lorsque la puce a été mise à l'oreille d'un fidèle musulman, celui, qui ne sera jamais connu du grand public a mis la main à la pâte pour construire une mosquée pour les musulmans de cette localité. A l'inau-

guration du joyau, ce donateur dans l'ombre s'est fait représenté par le Cheick Issa Kafando. Ce prédicateur était porteur du message du donateur. En tout, il a laissé entendre que le donateur remercie Allah pour lui avoir donné les moyens de construire une mosquée pour les musulmans de ce quartier. « C'est vrai qu'il est le donateur, mais ce lieu de culte revient à Dieu unique », a-t-il dit. Le souhait ar-

dent qui l'anime, c'est de voir les musulmans se réunir en son sein pour l'amour de Dieu et faire en sorte que la nouvelle mosquée soit un instrument de cohésion, de solidarité, de formation à l'instar de la première mosquée du prophète (psl) qui concéda de multiples fonctions. Dans la même ferveur, les savants et autres participants ont abondé dans le même sens et n'ont pas manqué de

formuler des prières pour les responsables et tous ceux qui auront la charge de la gestion de l'édifice notamment les prédicateurs, les imams, les muezzins ainsi qu'à l'endroit de son président monsieur Koussoubé Issa, un sergent de l'armée, qui en dehors de sa tenue militaire souhaite transposer sa discipline dans la gestion de la mosquée □

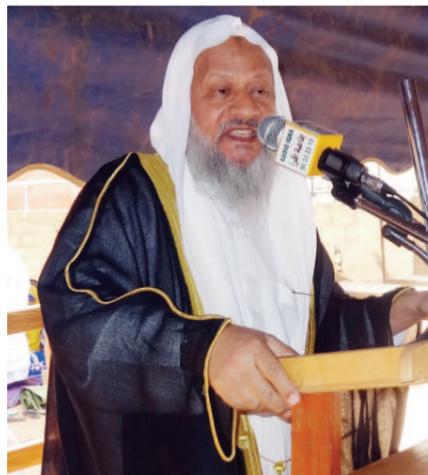
Zakaria Nèbié

BILBAOLOGO

Les musulmans bénéficient d'une nouvelle mosquée

Les musulmans du quartier de Bilbaologo de Ouagadougou peuvent pousser un ouf de soulagement. Car ils ont bénéficié d'une nouvelle mosquée qui est venue raccourcir les distances à parcourir. L'inauguration de la mosquée a eu lieu le vendredi 16 Janvier 2015.

C'est un événement qui restera gravé dans la mémoire des fidèles de la dite mosquée, tant pour la solennité de l'évènement que son envergure et son sens profond pour les musulman en tant que lieu de culte. Le donateur de cette mosquée, c'est bien le frère Tariq Amr de nationalité canadienne. La cérémonie d'inauguration n'a pas différé des autres en la matière. Prêches, bénédictions et allocutions ont émaillé la cérémonie en présence de nombreux sages et de fidèles musulmans. Entre autres, on dénote la présence des représentants du parrain Adama Kindo, du Baloum Naaba, du Mogho Naaba



Baongo, du donateur Tariq Amr, de El Hadj Arouna Ouédraogo de Lipao. Toutes ces personnes n'ont pas manqué de demander la bénédiction des Cheikhs pour la paix au



pays des hommes intègres et pour la cohésion entre ses fils et filles. Tous ont aussi insisté sur le fait que ce lieu de culte doit nécessairement réunir les musulmans pour le bon-

heur de tous. La cérémonie a pris fin avec la prière de vendredi, marquant l'inauguration officielle de la nouvelle mosquée □

NANA Moumouni

AFFAIRE CHARLIE HEBDO

« Je condamne la tuerie, mais je dénonce l'acte des journalistes », Mohammed Doumi

Son excellence Mohammed Doumi, ambassadeur pour la paix universelle est un ressortissant algérien qu'on ne présente plus. L'homme a réussi à se faire une place depuis son arrivée au Burkina. Avec sa fédération ASALAM International, l'homme se bat à sa façon pour une paix entre les peuples et les religions et pour venir en aide aux couches les plus vulnérables. Avec lui, nous avons évoqué les récentes actualités dans le monde. Notamment la question de la liberté d'expression avec cette affaire Charlie Hebdo. Sans sourciller, il dit ce qu'il pense.

Vous êtes ambassadeur pour la paix universelle. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

C'est une organisation consultative auprès du conseil économique et social des Nations-unies. Des ambassadeurs sont partout dans les différents pays maîtrisant la théologie et la philosophie portant sur les religions. Le rôle d'un ambassadeur pour la paix universelle, c'est la culture de la paix. C'est de travailler à assainir le terrain de la paix et faire en sorte que les sociétés comprennent que la violence et l'esprit belliqueux ne sont pas constructeurs d'une nation forte.

Souvent ce genre d'organisation est reproché pour son laxisme comme les Nations unies auxquelles vous êtes affiliés ?

Nous faisons des recommandations au sein de cet organe-mère, pour avoir des prédispositions pour la gestion de la paix. C'est la justice qui doit prévaloir. Tout le monde mérite le même droit à la vie. Malheureusement, il y a trop de désordre dans ce monde. Il y a des conflits provoqués partout par l'aval du capitalisme mondial. Les sociétés mal gérées vont également dépraver les hommes. Un jeune dépourvu de soutien, sans repères et ayant une famille en charge risque de devenir un problème. Il faut un troisième ordre mondial où la justice et le partage équitables vont profiter à tout le monde. Il faut aussi une barrière dans la profusion de certains comportements au nom de la liberté, comme quelqu'un qui se met à poser des actes immoraux.

Parlant de régenter la liberté, que pensez-vous des événements du 7



Janvier qui ont vu l'assassinat des caricaturistes de Charlie Hebdo ?

Je condamne la tuerie et je dénonce également l'état d'esprit qui animait ces journalistes et caricaturistes. Tenez-vous que le fondateur du journal satirique était contre cette façon de faire la promotion de liberté ? Pour cela, nous refusons que la religion musulmane soit l'objet d'offense et d'injure ainsi que toute autre religion.

Si cela a eu lieu, le mal ne revient pas seulement aux journalistes, mais à la conception qu'a la France de la laïcité. Cela est-il votre opinion ?

Je dirai oui. C'est pourquoi nous demandons une révision générale de la laïcité. Comment elle a été créée et pour quel but ? Un tas de questions mérite d'être élucidé. Il faut avant toute chose que les hommes comprennent qu'il y a des zones d'ombres et on ne peut pas se mettre à consommer tout sans réflexion. Pour notre organisation, nous voulons que toutes les grandes religions puissent s'entendre et vivre en paix

et pour cela, il ne faut pas qu'il y ait des obstacles comme la question de la laïcité.

Nous voyons que vous avez une autre vision de la liberté, qu'entendez-vous par liberté d'expression ?

C'est la dénonciation des affaires étatiques, c'est d'être des portes de la lutte syndicale, la défense des droits des ouvriers et autres travailleurs.

Pour le cas de la France, le problème des banlieues, le chômage, le suicide, voilà autant de sujets qui devraient nourrir le débat, la liberté d'expression. Chercher à comprendre pourquoi le suicide. Travailler à rehausser le niveau de vie des populations.

Maintenant, vouloir émanciper un modèle indécent, et se cacher sous le couvert de la liberté d'expression, cela est regrettable. De nos jours, quand tu te mets à lutter contre la drogue, la vente des armes illicites, la prostitution, tu n'auras aucun soutien et moins de bruit autour de la part des médias. Mais si c'est l'homosexualité, marcher nu dans les rues... tous les projecteurs seront braqués sur toi pour te soutenir. En 2009, j'ai fait une demande pour la construction d'un hôpital pour les malades mentaux et ayant fait toutes les démarches possibles personne ne nous a entendu. Pourtant il y a des centaines de fous rien qu'à Ouagadougou. C'est cela l'autre face hideuse de la chose.

Dans le vent de manifestation contre Charlie Hebdo, notamment lors de sa deuxième publi-

cation, des musulmans dans certaines parties du monde s'en sont pris à des Eglises. Cela a même causé des morts, notamment au Niger voisin.

C'est contraire à l'enseignement de l'Islam. Ces gens ont été instrumentalisés. Le prophète dit de ne pas courir derrière celui qui fuit. De ne pas toucher la femelle et de ne pas toucher l'eau. Cette loi s'appliquait à l'époque, elle doit être respectée aujourd'hui.

Boko Haram est en train de s'en prendre à pas mal de pays africains. En tant qu'ambassadeur universel de la paix, quel commentaire faites-vous sur cette secte ?

Boko Haram, c'est une création de l'Occident et d'autres réseaux vont naître encore. C'est pour diviser les Africains à partir de la manipulation religieuse. C'est dans les problèmes que certains arrivent à faire les vraies affaires. C'est le début avec Boko Haram. D'autres viendront.

Pour conclure, pouvons-nous savoir les grandes lignes de Asalam International ?

Assalam international fait dans l'humanitaire. Nous soutenons les veuves, les orphelins, les étudiants étrangers... Nous intervenons dans les conflits pour prôner la réconciliation, pour la bonne gouvernance et nous luttons contre la peine capitale. Les représentations sont dans les différents pays d'Afrique notamment l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale. On avance tout doucement avec nos moyens □

Entretien réalisé par Arounan Guigma

PREDICATION EN ISLAM

« Les musulmans aussi ressemblent aux politiciens en matière de prédication », Abdoul Hamid Zoungana

Aujourd'hui, les prêches vont dans tous les sens au sein de la communauté. D'un savant à un autre, d'une mosquée à une autre, on n'a pas forcément le même discours. Parmi les raisons de cette situation, combien dommageable pour la communauté, il y a l'ignorance de ceux qui disent parler au nom de la religion. Il y a aussi la mauvaise foi des uns et des autres. Dans l'entretien qui suit, cet étudiant de l'université de Médine dans la branche « prédication », Cheikh Abdoul Hamid Zoungana, revient sur l'essence même de la prédication en Islam.

Vous avez étudié en Arabie Saoudite ; un résumé là dessus ?

D'abord j'ai commencé à apprendre l'Islam auprès de mon père. Je suis allé au Medersa en classe de CM2 jusqu'à l'obtention du BAC. J'ai eu une bourse qui m'a permis d'aller en Arabie Saoudite pour poursuivre les études et cela fait maintenant huit ans que je suis là-bas et je continue puisque je n'ai pas encore fini.

Quelle appréciation générale faites-vous des étudiants africains dans les universités saoudiennes ?

C'est une satisfaction générale du fait que les Noirs Africains sont assez battants si bien qu'ils sont très souvent meilleurs que les Arabes et les autres races. C'est dire qu'en matière de connaissance, il faut seulement étudier ; l'Imam Bouhary n'a pas été arabe et n'a aucune filiation avec la race arabe, mais il fut l'un des plus grands imams et compilateurs de Hadiths.

Vous êtes un Dâ-ite (prédicateur musulman), que pouvons-nous comprendre par prédicateur ?

Il y a trois types de dâ-ites ; D'abord quelqu'un qui est désigné pour appeler une personne ; un muezzin qui lance l'appel aux gens pour la prière en communauté et enfin celui qui s'engage à transmettre le message de la révélation notamment celui de l'Islam.

En ce qui nous concerne c'est le dernier groupe. S'astreindre à faire une prédication n'est pas chose aisée. C'est une obligation générale. Si quelques membres de la communauté, s'en chargent, cela décharge toute la communauté. Contrairement à la prière, par exemple, qui incombe à chacun, individuellement. A travers



le verset qui dit : « Appelez les gens dans la religion avec la bonne exhortation et la sagesse... ».

Comment doit se faire cette prédication ?

Ce verset précité institue les bases, de comment l'on doit faire le prêcher. Il se fait non seulement en fonction du public mais aussi avec beaucoup de pédagogie. Quand vous êtes face à un public moins averti, il faut plus de douceur et d'attention à l'endroit de ce public dans la seule intention de l'amener à adhérer au message que vous véhiculez, contrairement à un public déjà averti où votre mission sera de former et de faire juste un travail de conciliation et de rassemblement dans l'Islam.

Depuis votre parcours en tant que prédicateur, quel bilan pouvons-nous avoir sur le travail déjà fait ?

Nous sommes heureux pour ce qui est fait dans le sens que Dieu nous facilite la tâche. Le hic maintenant, c'est la réception que les masses musulmanes et autres font du message que vous avez lancé. Les gens ont

tendance à sortir les messages de leur contexte. Cela est une inquiétude nous concernant en tant que prédicateurs.

A vous comprendre, les gens ont du mal à comprendre vos prêches ?

Je ne suis pas le seul. Je veux seulement dire qu'il faut que les gens qui écoutent fassent un effort afin de comprendre les prédicateurs. Cela doit être un effort objectif, mais pas de se mettre à écouter dans la seule intention de déceler une erreur ou d'opposer une association à une autre, ou un savant à un autre, alors que ces prédicateurs ne font que apporter un éclaircissement dans un contexte ou un autre.

Les musulmans qui écoutent accusent les Savants et autres Dâ-ites d'être à l'origine de la cacophonie qui peut exister entre eux. Sur un même sujet, ils n'ont pas la même explication et cela désoriente les masses profanes .

Mon opinion n'engage que moi, sinon pour cette question, c'est la

multiplicité des associations qui occasionne cet état de fait. Chaque groupe de musulmans et d'associations s'exprime en fonction de son appartenance idéologique. Je respecte et admire toutes ces associations. Mais il faut plutôt travailler à concilier la compréhension des masses musulmanes.

S'il se trouve qu'elles se reconnaissent toutes de l'Islam, il devrait y avoir une orientation commune, même s'il y a de nombreuses associations ?

C'est vrai, au nom des associations les prêches prennent une tournure personnelle et cela n'est plus dans l'intérêt de l'Islam mais dans celui d'individus. Dieu dit dans le Coran, à propos d'un désaccord sur un sujet de renvoyer la chose à Dieu et à son prophète (psl).

Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

Lorsque les musulmans ont un problème sur une question quelconque, ils doivent le traiter à la lumière du Coran et se référer également aux enseignements du messenger de Dieu. Mais si on veut se cramponner à nos visions de groupes et d'associations, le problème ne sera pas résolu, et on aura égaré plus d'un dans la communauté.

En définitive, la division des musulmans est à l'image des partis politiques, qui se veulent tous des défenseurs de la république avec des divergences personnelles où les uns accusent les autres.

Les musulmans sont dans cette posture croyant faire du bien à l'Islam, alors qu'ils oublient que la religion

Suite page 9

LA FSCB A PROPOS DE L'AFFAIRE OBOUF COTECNA et la douane sont aussi responsables



Ph : Le Soir

La Fédération syndicale des commerçants du Burkina a tenu une Assemblée générale dans la soirée du lundi 23 février 2015 à Ouagadougou. Actualité nationale oblige, elle a donné son opinion sur l'affaire OBOUF. Un bilan des démarches qui ont été entreprises après l'Assemblée générale du 6 février dernier a été fait aux membres. La Fédération a également été solidaire des victimes de l'incendie du dimanche 15 février 2015.

Par Léopold KABORE

Après l'Assemblée générale de la Fédération syndicale des commerçants du Burkina (FSCB) tenue le 6 février 2015 où elle avait menacé de descendre dans la rue si des mesures n'étaient pas prises à l'encontre de certains grands commerçants expatriés de la place, le bureau national a rencontré ses membres hier lundi 23 février pour faire le point sur les avancées constatées. Bilan satisfaisant à entendre les uns et les autres. En effet, une délégation de la fédération a été reçue par les premiers responsables du ministère en charge du commerce qui avaient à sa tête le secrétaire général, le 13 février dernier. La fédération dit avoir profité de cette rencontre pour motiver sa plateforme revendicative qu'elle avait soumise au paravent. Entre autres point, on peut retenir l'accaparement du commerce par des étrangers dictant ainsi leurs volontés à travers la pratique

d'une concurrence déloyale et la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Burkina Faso après le dédouanement. Selon la fédération, le ministère a salué la démarche citoyenne empruntée par elle dans le cadre de ses revendications. Il a été également demandé aux commerçants de s'organiser afin de faciliter

l'assainissement du secteur du commerce. Le ministère s'est dit prêt selon la fédération à réglementer le secteur mais a demandé aux commerçants de dénoncer tous ceux qui s'adonneraient à des pratiques déloyales. On se rappelle que lors de l'Assemblée générale du 6 février dernier, la fédération avait directe-

ORGANISATION DU COMMERCE Les commerçants ne désarment pas

Ceci est une déclaration de la Fédération des syndicats des commerçants du Burkina. Dans cet écrit, la fédération revient sur les suites de son Assemblée générale tenue le 6 février dernier. Lisez plutôt.

Mesdames, Messieurs Camarade militants et sympathisants de la fédération

La Fédération Syndicale des commerçants du Burkina exprime toute sa compassion et sa solidarité au coté des camarades s frappé par le sinistre de l'incendie le Dimanche 15 Février 2015, à l'immeuble Hamade BANGRIN.

-La fédération Syndicale des commerçants du Burkina (FSCB), le 06 février 2015 invitait les commerçants a une assemble général à l'éducation Ouvrière de Ouagadougou dont l'ordre du jour était.

- Organisation du commerce
Vente en gros – demi –gros –détails.

-L'accaparement du commerce par les étrangers dictant ainsi leurs volontés à travers la pratique d'une

concurrence déloyale.

-Libre circulation des marchandises à l'intérieur du Burkina après le dédouanement.

Cette assemblée générale est organisée après que des correspondances aient été adressées à l'autorité en charge du commerce.

A cette assemblée générale, la stigmatisation de la main mise du commerce du commerce par les étrangers (libanais, Chinois, et autres) à travers la pratique d'une concurrence déloyale, donnait un délai de 15 jours si des concertations n'étaient pas engagées, ils observeraient un setting devant les boutiques des expatriés.

Le vendredi 13 Février 2015, le ministre du commerce de l'industrie et de l'artisanat dirigé par le Directeur de la direction général du commerce et le Directeur de l'inspection général des affaires économiques conviait la Fédération Syndicale des Commerçants du Burkina (FSCB) pour une rencontre de concertation autour de la question. Cette rencontre capital pour les parties à susciter un grand

ment pointé du doigt certaines nationalités comme les Chinois, les Libanais, les Indiens... La fédération maintient toujours sa menace de descendre dans la rue si des solutions ne sont pas trouvées dans un délai de deux semaines.

La fédération a également eu une pensée à l'endroit des commerçants qui ont été victime de l'incendie du dimanche 15 février dernier. Quant à l'affaire OBOUF, la fédération dit condamner les agissements criminels de ce dernier et exige que réparation soit faite aux commerçants revendeurs de boissons en cannette. Elle s'en prend également à COTECNA qui selon ses missions devaient être à l'embarquement et au débarquement de toute marchandise entrant sur le territoire burkinabè.

Elle réclame que des comptes soient réclamés à cette structure ainsi qu'à la douane, et exige que des sanctions exemplaires soient prises à leur encontre □

intérêt pour préserver la paix et la stabilité gage d'un développement économique.

La fédération Syndicale des Commerçants du Burkina par branches d'activités a relaté les pratiques de la concurrence déloyale exerce par les expatriés.

Ils ont réaffirmé leur ultimatum de setting si rien n'est fait pour arrêter cette pratique.

La FSCB demande que les boutiques des expatriés soient bien identifiées et marquer vente en gros.

La délégation ministériel a remercié la FSCB pour son initiative dans la recherche de solution par la concertation, elle a rassure la délégation de son entier disponibilité pour œuvrer à préserver la paix et la quiétude dans le milieu du commerce. Elle recevra les expatriés incessamment avant de recevoir toutes les parties autours de la même table. La rencontre s'est achevée par un sentiment de compréhension et d'amorce de dialogue pour trouver une solution cher aux commerçants.

**Ouagadougou le 23 /02/2015
Le Bureau national**

FEDERATION DES SYNDICATS DES COMMERCANTS DU BURKINA
**Déclaration sur l'affaire OBOUF dite « boissons frelatées
 et produits de grande consommation »**

Dans la déclaration qui suit, la Fédération des syndicats des commerçants du Burkina dénonce avec la dernière énergie l'acte causé par le groupe OBOUF qu'elle qualifie d'acte criminel. Elle appelle les autorités compétentes à prendre des mesures idoines afin que les commerçants détaillants victimes de cet acte soient dédommés. Lisez plutôt.

La Fédération Syndicale des Commerçants du Burkina vient par la présente déclaration condamnée avec la dernière énergie, l'affaire dite cannettes frelatées de la société OBOUF. Cette pratique est un crime et une atteinte à la vie des milliers de consommateurs. Combien de burkinabés se sont abreuvés de cette liquide immonde causant au passage des séquelles imprévisibles et irréversibles. La fédération ne saurait rester dans le silence face à ces pratiques qui n'honorent pas le commerce burkinabé, certes la recherche se fasse dans les règles de l'art en n'exposant personne aux fléaux néfastes d'une quelconque peste. Conscient que la santé est une richesse à préserver par tous les moyens ; Conscient que la consommation des produits proposés soit de meilleure qualité ;

Conscient que la libre circulation des biens et personnes se fasse dans le respect des lois.

Nous Fédération Syndicale des Commerçants du Burkina exigeons des plus hautes autorités :

La mise en cause du service COTECNA car elle supervise le chargement et l'inspection des marchandises en destination du Burkina ;

La mise en cause des services de douane chargée de vérifier la conformité des marchandises.

La mise en application des sanctions prévues par la loi contre les éventuels coupables afin de dissuader d'autres initiateurs ;

La vérification de tous les produits de grande consommation destinée à la population et la saisine des stocks incriminés afin de permettre aux honnêtes commerçants d'exercer dans la conformité leurs activités ;

Lançons un appel citoyen à tous les commerçants qui détiennent par devers eux des produits achetés à OBOUF de bien vouloir demander réparation auprès de cette entreprise et procéder à la destruction desdits stocks.

Fait à Ouagadougou le 23 février 2015
Marou SAKANE

Suite de la page 9

n'est pas un parti politique ; elle est plus délicate que la politique. Ce sont les intérêts qui dispersent les musulmans. Le Calife Ali dit un jour : « Celui qui travaille pour Dieu, Il lui suffira ».

Par conséquent, dans les prêches, il faut que les choses se fassent pour Dieu à l'image de la parole divine : « On ne vous ordonne que d'adorer Allah et de purifier nos cœurs pour la religion... ».

Les grands imams de l'Islam ne se raillent pas, ni ne se moquent les uns des autres dans leurs prêches.

Quelle démarche doit avoir un bon prédicateur ?

C'est de renoncer aux critiques insensées, car l'homme déteste celui qui ne le respecte pas. Et accepte celui qui lui accorde du respect. Deux personnes, ayant un niveau

d'étude différent, se doivent un respect et une considération réciproques pour le bien de l'Islam. Ce n'est pas un domaine matérialistes, c'est l'Islam dont il est question. C'est pour cette raison qu'il faut faire beaucoup attention. La personne ayant un niveau élevé doit interpeller celle qui ne l'a pas avec plus de sagesse et de tact, sans qu'elle ne soit offusquée. Cela est pareil pour la question de l'interprétation des questions de l'Islam. Il faut appliquer la même pédagogie, la bonne exhortation et la sagesse. Avec une telle attitude, on va se comprendre et le reste des musulmans nous comprendra.

Quand est-ce que l'on devient Dâit ?

Cette question est assez pertinente. Il y a quatre conditions qui s'imposent à l'homme qui veut devenir un prédicateur : L'intelligence ne tient pas

**Commission Electorale Nationale
 Indépendante (CENI)**

N°2015 005 /CENI/SG/DIRCOM.



COMMUNIQUE

Le président de la CENI informe le public et particulièrement les acteurs du processus électoral que l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales se déroulera du **03 mars 2015 au 18 mai 2015** sur tout le territoire national suivant un plan de déploiement qui le repartit en six (06) zones, conformément au programme ci-dessous.

Programme de l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales 2015

ZONES	PROVINCES COUVERTES	PERIODE D'ENROLEMENT ET NOMBRE D'EMPLACEMENTS
1	Oudalan-Seno-Soum-Yagha-Bam-Namentenga-sanmatenga-kourwéogo	03 Mars au 09 Mars 2015 2186 emplacements
2	Bazega-Nahouri-Zoundwéogo-Oubritenga-Lorum-Yatenga-Zondoma-Passoré	17 Mars au 23 Mars 2015 2152 emplacements
3	Boulkiemdé-sanguié-Sissili-Ziro-Bougouriba-loba-Noumbiel-Poni	31 Mars au 06 Avril 2015 2219 emplacements
4	Balé-Banwa-Kossi-Mouhoun-Nayala-Sourou-Comoé-Léraba-KénéDougou-Tuy	14 Avril au 20 Avril 2015 2188 emplacements
5	Gnagna-Gourma-Komondjari-Kompienga-Tapoa-Boulgou-Koulpélogo	28 Avril au 04 Mai 2015 2146 emplacements
6	Kadiogo-Houet-Kouritenga-Ganzourgou	12 Mai au 18 Mai 2015 2120 emplacements

Ouagadougou, le 22 février 2015
Pour le Président et par Délégation Le Secrétaire Général
Dramane Ernest DIARRA
Officier de l'Ordre National

compte de l'âge, un adolescent comme un adulte peut l'être. Le pouvoir, le savoir à l'image de Ibn Abâs, ne tiennent pas compte de l'âge. D'abord, il faut du savoir pour prêcher, mais le plus important, c'est la méthodologie, comment s'y prendre pour se faire comprendre. Il faut aussi avoir l'art de la communication afin que l'objectif visé soit atteint sans qu'il y ait des dégâts. Donc, la question de la formation des Dâ-ites est plus que jamais importante.

Que peut faire les musulmans pour s'imposer dans la communication ?

C'est une préoccupation. Nous ne sommes pas unis pour entreprendre un projet de ce genre afin de fléchir la balance de la communication pour nous imposer. Avec beaucoup de cacophonie et de prises de position, il est difficile que nous comprenions

que la communication est un pouvoir capable de nous donner une place méritante.

Notre nombre n'est-il pas une force d'apparence ?

Etant assez pauvres, nos idées sont dispersées. Les masses musulmanes sont nécessiteuses et cela justifie aussi notre faiblesse. Sans ignorer la jalousie des associations, des Savants, qui mettent l'accent sur des comportements qui contribuent à isoler les uns et les autres. Pour profiter de notre force, il faut que chaque musulman joue pleinement son rôle en commençant par les premiers responsables. Quand on construit les mosquées et on les étiquète, cela fragilise la religion et la communauté. Beaucoup reste à faire ☐

Entretien réalisé par
Arounan GUIGMA

ELECTIONS 2015

Toutes les dispositions sont prises pour un scrutin transparent

Les élections libres de fin 2015 marqueront la fin de la transition. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) entend, jouer sa partition afin que les élections se tiennent dans des conditions démocratiques. Ce message a été transmis aux hommes de média au cours d'une visite effectuée sur le site de maintenance du matériel qui servira à la révision des listes électorales, mais aussi à travers une conférence de presse hier 24 février 2015 à Ouagadougou.

Le premier acte qui marque le début du processus des élections, est pour Me Barthélemy Kéré, la phase de la mise en place ou de la révision des listes électorales. De fait, la première phase de la rencontre avec la presse a consisté à présenter le matériel qui servira à l'enrôlement biométrique des populations. Ce dispositif est essentiellement constitué d'ordinateurs portables et de l'équipement photographique. Compte tenu des réalités du terrain, en se référant au caractère provincial de cette phase, il a été prévu un matériel qui devra fonctionner à l'énergie solaire. Ce matériel est constitué d'un kit de 2500 plaques solaires facilement transportables sous la forme d'un sac, avec pour chaque plaque, deux accumulateurs d'énergie avec une autonomie de 2 à 4 h chacun. C'est ce matériel qui a été présenté à la presse avant la conférence de presse. Quant à cette dernière, elle est venue rappeler que cette révision est exceptionnelle en vertu de l'article 50 du code électoral qui stipule qu'en cas

d'élections générales, le gouvernement peut exiger une révision exceptionnelle des listes électorales, révision qui se fait normalement tous les ans. Cette révision est par ailleurs la résultante de la volonté du peuple de voir une liste électorale plus assainie. En rappel, l'enrôlement se déroulera du 3 mars au 18 mai 2015 sur six zones regroupant toutes les provinces du Burkina. En plus des 2500 opérateurs, 200 superviseurs et des aides opérateurs seront déployés sur le terrain. Me B. Kéré a tenu à rassurer les uns et les autres qu'au terme d'une mission des différents commissaires dans les provinces, tous les démembrés de la CENI sont opérationnels pour l'opération. Cette révision, devons-nous le rappeler va coûter à l'Etat, la somme de 7 milliards de francs CFA. Par ailleurs, des conditions ont été édictées par le code électoral pour ceux qui souhaiteraient se faire enrôler, elles sont :

- être citoyen burkinabè ou étranger résidant au Burkina Faso depuis 10 ans au moins, et justifiant d'une profession lé-



galement reconnue et à jour des obligations fiscales

- être âgé de plus de 18 ans au 31 janvier 2016, donc né avant le 31 janvier 1998
- ne pas être inscrit sur la liste électorale ni en 2012 ni en 2014
- avoir 18 ans à la date du 31 janvier 2016 mais ne les ayant pas pendant l'opération. La présence physique est requise pour l'opération, il faudra aussi pour ceux qui veulent le faire, se munir soit de leur carte nationale d'identité burkinabè, de l'acte de naissance ou du

jugement supplétif d'acte de naissance. Initialement prévue pour Koupéla, la cérémonie officielle de lancement des opérations se tiendra à Kaya le 3 mars prochain. Un traitement s'en suivra avant la publication des listes définitives. Rappel a été fait aux populations que pour prendre part au scrutin, il est indispensable d'avoir son nom sur la liste du scrutin concerné, mais aussi, il faut détenir sa carte d'électeur qui sera délivrée lors de l'enrôlement. Ainsi, ceux qui ne seront majeurs que le 31 janvier 2016 posséderont leur carte d'électeur, mais étant mineurs au 11 octobre 2015, ils ne seront pas inscrits sur la liste électorale de la présidentielle et des législatives. Me Barthélemy Kéré demande aux populations une compréhension dans cette démarche. Pour finir, il a lancé un appel à tous les acteurs de la vie sociopolitique de notre pays à faire de ces élections, leur préoccupation à tous.

Par Léonard KOUMBEM

TRANSITION POLITIQUE

Les autorités en recyclage

Du 24 au 26 février 2015, se tient dans la capitale burkinabè, un séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la transition. Ce séminaire est une action conjointe de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de la fondation HANNS SEIDEL. Au cours de ces trois jours de concertations, les acteurs de la transition auront droit au partage d'expérience de pays ayant déjà vécu une situation semblable à la notre.

Par Léonard KOUMBEM

La cérémonie de lancement des activités de ce séminaire est intervenue ce jour 24 février 2015. Elle a été placée sous le haut patronage de Michel Kafando, président de la transition. C'est par ailleurs à lui qu'est revenue la charge de prononcer le discours de lancement des travaux. Il a souhaité qu'au sortir de cette rencontre

d'échanges, une amélioration soit effective en ce qui concerne les capacités de gestion de la transition qu'il a qualifiée de « mission cruciale ». Mais bien avant cela, c'est l'ambassadeur de la république d'Allemagne, Pohl Dietrich qui a ouvert la traditionnelle série des allocutions.

Dans la sienne, il a tenu à rappeler aux participants que l'insurrection des 30 et 31 octobre dernier marque le début d'un nouvel avenir pour le Burkina. C'est ce qui justifie selon lui, la nécessité de tout mettre en œuvre pour une transition réussie. Somme a alors été faite à e secrétaire général par intérim de la CEN-SAD, Ibrahim Sani Abanitus ceux qui voudraient, d'une manière ou d'une autre barrer la voie au bon déroulement du processus, de s'en garder. A sa suite, le secrétaire général par intérim de la CEN-SAD, Ibrahim Sani Abani a rappelé l'importance pour eux, de tenir ce

séminaire qui, selon lui, a pour ambition de rendre plus performants, les autorités de la transition dans leur « mission salvatrice ». L'occasion a été pour lui de rappeler aux participants que les attentes du peuple burkinabè sont énormes, avant d'insister sur le caractère « audacieux » des réformes qui doivent être opérées. L'invité de marque de la présente cérémonie, en outre Co-parrain, en la personne de Mohamed Bazoum, ministre des Affaires étrangères de la république du Niger a d'abord souligné le caractère délicat de la période que traverse le pays. Cette période particulière serait pour lui, celle des besoins contradictoires. C'est en ce sens qu'il juge nécessaire pour les autorités de gérer la transition en prenant en compte les attentes du peuple. Il a clos son propos en rendant hommage au peuple burkinabè dans toute sa composante, ainsi qu'à tous ceux qui ont œuvré au changement dans notre pays.

FAMILLE DIAWARA

La Mami a été rappelée par Allah

Celle qu'on appelait affectueusement « Mami », épouse du Dr Diawara a été rappelée à Dieu le 17 février 2015. Son départ a laissé les musulmans du Burkina, du Togo, du Mali et d'autres horizons dans le désarroi tant, cette dernière avait un grand cœur et n'hésitait pas à venir en aide aux autres. Afin qu'Allah étende sa miséricorde sur elle, des séances de lecture coranique ont été organisées par les élèves de la LIBULMESCO et leur Cheikh, le Cheikh Démé.



La famille Diawara est connue pour son dévouement à la promotion de l'Islam au Burkina Faso. Le Dr Diawara et son épouse, Rissala Ayeva Diawara, affectueusement appelée Mami, ont démontré leur amour pour la religion d'Allah et de ses créatures. De leurs actions, l'on peut de passage citer la LIBULMESCO (la Ligue burkinabé à la lecture et à la mémorisation du saint Coran) qui, depuis sa création, a formé des milliers de musulmans à travers l'initiation à la lecture coranique, la Radio islamique Iqra, le soutien à l'AEEMB ... Le décès de cette croyante étant in-



tervenu quand la Mami était à l'étranger, elle fut rapatriée au Burkina. C'est le grand Imam de Ouagadougou, Aboubacar Kassoum Sana, qui dirigea la prière funèbre à la grande

mosquée, le vendredi 20 février dernier. Après cette prière, les dignitaires de la communauté et une importante cohorte de musulmans, de parents et d'amis accompagnè-

rent le corps au domicile familial. Le Cheick Mahamoudou Bandé fit un petit rappel des actions de cette famille dans le cadre religieux. Pour lui, il faut implorer le pardon d'Allah pour elle et prier également pour son mari, le Dr Diawara et pour le reste de la famille. « Mamy n'est plus, mais ses œuvres demeurent », a dit le Cheikh. Pour notre part, le Journal L'Autre regard présente ses condoléances à la famille Diawara, prie Allah d'accorder son paradis à Adja Diawara et à tous les musulmans qui nous ont précédés dans l'au-delà. AMÏN

Par Arounan GUIGMA



ADAMA ZOUNGRANA, PRESIDENT DE LA LIBULMESCO

« La LIBULMESCO a beaucoup de projets pour les musulmans »

El hadj Zoungrana Adama, directeur Marketing de SONAR ASSURANCE, est le président de la LIBULMESCO (La Ligue Burkinabé à la lecture et à la mémorisation du saint Coran). Avec lui, il a été question de la vie de l'association, de l'Islam, de Charlie Hebdo et de son pèlerinage à la Mecque. Ce musulman, intellectuel très fervant, nous a ouvert son cœur.

L'Autre Regard : Qui est le président de la LIBULMESCO ?

Je me nomme Adama Zoungrana, économiste de formation, Directeur commercial de SONAR. Président de la Ligue burkinabé à la lecture et à la mémorisation du saint Coran. J'ai fait mes premiers pas au CERFI, en tant que jeune Fonctionnaire. C'est le CERFI qui m'a donné une base en matière de compréhension portant sur la prière et l'Islam de façon générale. Quand on est revenu des études, beaucoup d'entre nous ne priaient presque pas. J'ai été même un responsable du CERFI dans mon ancien quartier (Larlé), avec des frères comme Alou Diawara où nous avons animé la vie religieuse. Des amis et connaissances ont embrassé l'Islam par la volonté d'Allah par notre intermédiaire. C'est alors que nous avons fait connaissance de Papy Diawara. Nous avons créé la LIBULMESCO avec Karasamba. Après 5 ans de fonctionnement, les cadres et anciens élèves de la ligue ont décidé de mettre en place un comité de gestion, c'est ainsi que j'ai été choisi pour le présider.

Quelles sont les grandes lignes de la LIBULMESCO ?

La LIBULMESCO à presque la même conduite que le CERFI puisqu'elle se donne comme responsabilité de former les musulmans. Comme son nom l'indique, la lecture et la mémorisation du saint Coran. Vous savez la noblesse d'un homme c'est sa capacité d'apprendre et de mémoriser. Il faut que les gens aient une bonne formation cela y va de la bonne pratique de l'Islam. A l'instar d'un médecin qui passe de longues années à apprendre afin de devenir un bon médecin, les musulmans doivent être bien formés afin d'être de bons pratiquants. C'est ce rôle que la ligue s'est assignée de



puis l'installation du comité de gestion.

Quel bilan faites-vous de l'état actuel de la structure ?

Après une bonne dizaine d'années d'existence, il y a lieu de se concerter pour voir ce qu'il y a à faire. Nous sommes conscients qu'il faut de nouvelles formules pour améliorer le rendement de notre association. Il faut un travail évidemment pour recadrer certains volets. Déjà, nous nous concertons avec les formateurs et les fondateurs. Nous nous réjouissons parce que la LIBULMESCO a pu mettre en place la Radio Iqra, qui fonctionne bien. Sans ignorer la Mutuelle islamique du Burkina. Il y a une nouvelle politique.

Qu'attendez la ligue de ses nouvelles orientations vu, les crises de

partout où l'Islam est souvent cité ?

Effectivement c'est une réalité, récemment avec les événements de Charlie Hebdo. Etre musulman aujourd'hui ce n'est pas chose facile. Il faut qu'on fasse beaucoup pour se faire comprendre des autres. La liberté est fondamentale, mais elle a aussi ses limites comme Albert Camus l'a dit : « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ». Par conséquent, il faut que, de part et d'autre, chacun soit responsable.

A vous comprendre sur la base de la liberté, on ne pas vouloir rire de tout ?

Tout à fait ; la question religieuse, il faut faire très attention pour ne pas heurter des sensibilités. Mais aux musulmans dans les pays occidentaux de passer par les voies nor-

males et légales pour se plaindre des attaques contre l'Islam. Si la Justice ne leur donne pas gain de cause, qu'ils procèdent par des sensibilisations.

Vous condamnez la réaction des assaillants qui ont fait des victimes ?

La condamnation, elle demeure ferme ; L'intégrisme n'a pas de religion. L'histoire nous montre comment l'intégrisme a évolué avec le temps et aujourd'hui c'est l'Islam authentique qui fait les frais. Il faut beaucoup de luttes de la part des musulmans pour montrer aux yeux du monde que notre religion demeure celle qui veut la paix et le développement.

Est-ce que vous pensez qu'il faut que les musulmans investissent davantage le canal des médias pour se faire entendre ?

C'est une question de reflexe, de prise de conscience. Sinon on a les moyens financiers et en hommes pour amorcer une telle entreprise de communication. Nous sommes dans un monde qui nécessite des réactions convenables. C'est la démocratie, par conséquent, on a le loisir de réagir conformément aux besoins de la compréhension du moment. Ceux qui utilisent la communication pour offenser l'Islam, doivent avoir la réponse par la même communication. Et non se mettre à réagir d'une manière violente. Ce qui enfonce les gens dans l'incompréhension et l'incertitude.

En tant que directeur commercial d'une telle structure, comment arrivez-vous à concilier le professionnel et les pratiques religieuses notamment les prières quotidiennes ?

C'est une question de foi et d'engagement. Pour les intellectuels mu-

sulmans dans les services ce n'est pas chose facile. J'avoue qu'au début j'étais complexé et surtout quand on veut porter des accoutrements et avoir des comportements qui cadrent avec l'environnement islamique. Au début, j'ai commencé à prier dans un petit coin et par la suite d'autres ont suivi mon exemple. Actuellement, dans cette entreprise tout le monde sait que je vais descendre pour la prière. La compréhension est parfaite et il n'y a pas d'inconvénients entravant cette démarche culturelle.

Comment voyez-vous l'état actuel de l'Islam dans notre pays ?

On nous reproche de ne pas être très organisés malgré notre nombre.

Contrairement à d'autres qui sont enviés pour leur structuration et leur organisation dont ils en tirent profit. Il faut impérativement qu'on dépasse nos petits problèmes pour aller à l'essentiel. Dans ce pays, pour des histoires de croisement de bras dans la prière il y a eu des problèmes et pire encore ; C'est des détails qui nous divisent. Pourtant, par la cohésion, notre organisation y va de notre force.

Vous avez effectué le voyage sacré l'année dernière, comment l'avez-vous vécu ?

C'est un devoir du musulman lorsque vous réunissez les conditions requises. Je vous ai expliqué mon début au CERFI jusqu'à la LI-

BULMESCO, la foi a grandi et j'ai économisé l'argent pour ce pèlerinage. En tant que fonctionnaire, il fallait une telle procédure.

Maintenant, le pèlerinage pour moi a été une expérience inédite. La découverte des lieux sacrés, de la mosquée du prophète et la Kaaba ; c'est assez fort, ce que j'ai découvert dans le pèlerinage. C'est prier pour ceux qui veulent effectuer ce voyage, qu'Allah leur facilite la voie.

Si on vous demandait de dire quelques mots sur Docteur Diawara ?

Les mots me manquent. C'est un homme de foi et de bonnes actions. Il se mêle à la communauté pour

bâtir un Islam rassembleur. Bref, c'est un modèle.

Le mot de la fin ?

Il faut revenir sur l'importance de la communication notamment celle des musulmans à l'instar de ce Journal « **L'Autre Regard** », pour se faire comprendre de l'autre. Cela fait tomber les barrières. On peut haïr l'autre, mais avec la communication, on se fait comprendre ; des préjugés, des incompréhensions et autres stéréotypes seront élucidés. C'est la méconnaissance qui crée les problèmes. Nous nous devons de nous pencher sur la communication.

Entretien réalisé par Arounan GUIGMA



LIPAO Sarl

Leader Informatique - bureautique, Produits - Assistance et Outillage

Siège et boutique : 11 BP 1720 CMS Ouagadougou
Tél. : 50 30 54 24 / Fax : 50 33 26 52

Service Commercial : Annexe : Tél. : 50 41 80 21

Email : lipao@fasonet.bf
lipao@gmail.com
http://www.lipao.bf















L'ECOLE BURKINABE Quelle place pour la spiritualité ?

La question de la spiritualité à l'école a fait l'objet d'une communication par le Dr Ahmad Sawadogo. Aujourd'hui, plus que jamais, la question de la laïcité est en débat. Les élèves musulmans qui fréquentent l'école laïque sont, donc souvent amenés à choisir entre l'école et l'expression de leur foi religieuse. C'est notamment le cas du port du voile pour les filles musulmanes, malgré la permission par un texte de loi, et le respect des heures de prière. Cette crise, dirons-nous entre l'école censée être le lieu par excellence des hommes conscients socialement et religieusement, n'est pas à rendre les choses faciles.

Le conférencier dans son exposé, explique que l'école est censée éduquer l'élève pour qu'il s'en sorte ici-bas et dans l'au-delà », a indiqué le Dr Ahmad Sawadogo. C'est pourquoi, il ne comprend pas pourquoi il y a comme un empêchement aux élèves d'affirmer leur foi religieuse. Ce faisant, la crise entre la foi et notre école est bien réelle, selon lui. Il a tenté de répondre à la question que confère l'école à l'homme. Autrement dit, quelle conception l'école laïque a de l'homme.

« L'école nous enseigne que l'homme est un animal pensant, doté d'un pouvoir qui lui permet de dialoguer avec autrui », dira le conférencier.

L'école aujourd'hui est la mère de toutes les dérives avec des programmes purement mondains qui mettent en mal la morale humaine et religieuse.

A contrario, la religion concède à l'homme, une place honorable. L'homme dans le Coran et dans la Bible est une noble créature. « Nous avons créé l'homme dans la forme, la plus parfaite »

Et dans l'ancien testament, il est dit que Dieu créa l'homme à son image, contrairement à ce que dit



l'école qui veut faire croire que l'homme est un animal. En réalité, l'homme est au-dessus de toutes les créatures. Il est au-dessus même des anges.

L'autre élément qui diffère l'homme de l'animal c'est bien l'intelligence, la faculté de raisonner, l'esprit, la responsabilité. L'homme se doit d'être responsable de ses actes et il n'est pas un animal pensant parce qu'il va rendre compte de ses actes, ce qui diffère des bêtes qui ne seront que poussière le jour du jugement.

Le conférencier pour étayer son assertion, relate des faits, qui relèvent de l'irresponsabilité de l'homme parce qu'il a failli à son intelligence et à son sens de raisonner comme la destruction des forêts et la disparition des gorilles. La nature va mal et tend à disparaître à cause de lui. Malgré les sommets sur la gestion de la nature, les grandes puissances refusent de signer les accords permettant de réduire considérablement les productions de gaz comme la France, la Chine, les Etats-Unis. Paradoxalement, ce sont les Africains qui signent tandis que les pollueurs, eux s'y refusent toujours. Bref, cet antagonisme entre les conceptions qu'ont l'école laïque et la religion sur l'homme est pour

quelque chose dans l'orientation des programmes scolaires qui ne font que dévoyer l'homme du chemin de la spiritualité, pour l'*animaliser* davantage.

Pour le conférencier en plus de ce qui a déjà été dit, il y a que la question de l'origine de l'homme telle que enseignée par l'école n'est pas également pour arranger les choses. Prenant des exemples, il a cité Pascal qui dit que lui, il ne croit pas à ce qu'il ne voit pas. Jean Paul Sartre dit que la pensée de l'homme est son Dieu. Emile Zola dira que l'homme est le produit de la nature.

Charles Darwin dira que l'homme est le produit d'une évolution. Cette théorie d'évolutionnisme serait même l'une des raisons de la première et de la seconde guerre mondiale. Voilà ce qui détermine l'hostilité entre l'école laïque et la religion.

Contrairement à toutes ces assertions, pour la bible et le Coran, l'homme n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt un être créé de toute pièce par un créateur qui est Dieu. Pour redonner à l'homme sa véritable place dans la société, il importe que la laïcité de l'école soit empreinte d'une certaine spiritualité sans qu'on ne tombe, bien entendu, dans le prosélytisme religieux.

En conclusion, monsieur Sawadogo, fit comprendre que la plupart des grands leaders du monde sont passés par des écoles et des universités religieuses à l'image de Bill Clinton et Obama lui-même. C'est donc, dire qu'il ne faut pas perdre de vue l'aspect important de la question religieuse dans les écoles et universités. En dehors d'une telle dynamique, ce sera la désolation, puisque il y aura l'abandon des bonnes mœurs et des comportements moraux qui font de l'homme un être raisonnable et ayant un esprit de discernement. Dépouillé de ces qualités, il sera même pire qu'un animal. L'homosexualité en est un exemple éloquent.

Par A. Rachid



Des commerçants et des travailleurs se concertent pour mettre en place une association de Solidarité ... Ils officient leur prière sur un terrain vide à côté de la nouvelle BSIC.

Ils sont musulmans et convaincus de leur religiosité. Ils prient et respectent ce qu'ils peuvent des enseignements de l'Islam. Cependant, ils ont du mal à s'affranchir du joug du complexe. Depuis la dernière décennie, les choses ont évolué avec la naissance d'associations comme l'AEEMB et le CERFI dans le milieu laïc, va-t-on dire. Mais le mal est si profond, qu'aujourd'hui encore, d'autres frères et sœurs peinent à afficher leur religiosité.

Allah a voulu que le musulman se distingue de par son physique, de par son comportement, de par sa moralité, de par son être tout entier. Le musulman qui qu'il soit, où qu'il se trouve doit avoir un comportement religieux, respectueux des autres et respectueux de sa foi donc de son Dieu. L'Islam, au-delà de son aspect purement culturel, est une civilisation, donc un mode de vie, un mode de paraître et d'être. C'est peut-être l'une de ses spécificités avec les autres religions qui existent sous nos cieux. Cela a plusieurs avantages. Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur ces aspects. Mais on s'en tient à la tenue de la musulmane telle que dit dans le Coran, son paraître, pour ne

Etre musulman et fier de l'être

pas dire son voile ou sa tenue vestimentaire, vise à la faire remarquer et à éviter qu'elle soit agressée. Le paraître du musulman permet à son frère musulman de le reconnaître quelles que soient sa nationalité, sa race et de lui lancer le salam musulman, ou de lui souhaiter la paix, un élément important dans ce monde de turbulences. Malheureusement, le complexe que connaît encore certains musulmans, notamment les nouveaux convertis, n'est pas de nature à leur faciliter la chose.

Le complexe ne se limite pas au paraître. C'est là le véritable drame. Il va même jusqu'à empiéter sur le cœur de l'adoration, comme la prière, etc. Il y a encore des musulmans qui éprouvent une certaine honte de prier publiquement. Cela est grave. La prière est l'une des prescriptions religieuses avec laquelle on ne saurait transiger. Elle se fait en public en temps normal pour les hommes. Et en privé, pour



les femmes si elles le désirent. Au nom du complexe, on ne saurait fouler au pied cette exigence religieuse. Au nom du complexe, d'autres musulmans laissent la prière dépasser son heure. Ce qui est aussi grave.

Car la prière est une prescription à des heures précises. On ne saurait sans véritable raison valable se permettre de les regrouper chez soi les soirs, une fois libre de toute occupation. C'est un délit grave du point de vue de la religion. Si certains sont obligés de regrouper toutes les prières chez eux, c'est souvent moins l'occupation que la peur d'afficher son islamité devant collègues et amis. Si certaines femmes musulmanes refusent encore de porter le voile, malgré son caractère obligatoire, c'est aussi en partie à cause des yeux des autres, collègues, amis et autres. Ce sentiment s'est un peu aggravé ces dernières années avec la montée du terrorisme. Dans une autre mesure, le constat de com-

plexe se fait sentir dans certaines rencontres, quand on voit des musulmans camoufler leur appartenance à l'Islam parce qu'ils ne veulent pas que l'on ait une autre appréciation de leur personne. Cet état d'esprit est allé crescendo avec la montée de la violence et du terrorisme avec la crainte pour ces derniers d'être taxés d'intégristes ou de fondamentalistes. Il n'est facile d'assumer sa foi musulmane dans des milieux hostiles à la question musulmane. Cela n'est pas pour autant qu'il faut marcher sur sa personnalité musulmane en présence de X ou Y.

En dehors des cas de force majeure, il serait aberrant de se rebaisser devant des individus rien que pour avoir leur consentement et leur appréciation. Le Coran exige au musulman d'être musulman partout. Le prophète nous adjoint de craindre Dieu de partout où nous nous retrouverons. Le musulman se doit d'être sincère dans l'expression de sa foi, il ne doit pas la cacher. Il doit faire en sorte que les gens découvrent qu'il est un musulman authentique. Cela y va du champ d'expression dont il pourra en retour bénéficier.

Par AROUNAN GUIGMA

Santé pour tous !

La valeur du sommeil !

Une équipe de chercheurs finlandais s'est penchée sur le temps de sommeil idéal pour rester en bonne santé. En étudiant le comportement de centaines de sujets, ils ont pu estimer la durée idéale de sommeil pour les femmes et pour les hommes.

Vous vous sentez fréquemment fatigué le matin, et vous ne savez pas trop comment y remédier ? Déjà, êtes-vous sûrs d'avoir suffisamment bien dormi ? Ce n'est plus un secret, le sommeil joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre corps. C'est pourquoi il est si important de dormir suffisamment et ce, à n'importe quel âge.

Généralement, les spécialistes expliquent qu'un adulte a besoin d'entre 7 et 8 heures de sommeil. Mais une étude a aujourd'hui permis de tomber sur des chiffres encore plus précis. Selon ces travaux publiés dans la revue Sleep, les femmes devraient dormir 7h36 en moyenne, et les hommes 7h48 pour se retrouver dans une forme optimale et abaisser au maximum la probabilité de tomber malade.

Moins d'absences

Pour en arriver là, les scientifiques finlandais, auteurs de l'étude, ont suivi 1.885 hommes et 1.875 femmes pendant 7 ans. Durant cette période, les sujets ont été scrupuleusement interrogés sur leur sommeil et les éventuelles difficultés qu'ils rencontraient. Symptômes liés à l'insomnie, réveils trop précoces, somnolence durant la journée, utilisation de somnifères ou apnée du sommeil, toute information relative au sommeil ont été notés.

Les chercheurs se sont également intéressés à la fréquence à laquelle les sujets tombaient malades.

C'est en comparant toutes ces données à la durée du sommeil qu'ils ont abouti à la quantité optimale de sommeil : 7h36 pour les femmes et 7h48 pour les hommes. Selon eux, une durée de sommeil correspondant à leurs estimations pourrait réduire de façon importante la proportion d'individus tombant malade chaque année.

Source : Le Net

L'ASSOCIATION POUR LE MESSAGE DE L'ISLAM Don de mosquées à des villages



Une vue de la mosquée de Koumbia

Pour cette année 2015, les choses reprennent sous de meilleurs auspices du côté de l'Association pour le message de l'Islam. Dr. Saïdou Muhammad Ouédraogo et son équipe sont à pied d'œuvre pour la construction de lieux de culte et autres infrastructures. Le mois de Janvier et le début de celui de février ont vu l'inauguration de trois mosquées.

Le 23 Janvier 2015, les musulmans du village de Rambo, localité de la province du Yatenga, étaient en fête. Leur demande a été exaucée. Avant cette date, les musulmans de ce village avaient formulé la demande au Dr Saïdou Ouédraogo de leur trouver une mosquée. Le Dr ayant pris la bonne mesure de la chose, a avec l'aide d'Allah et le soutien de ses partenaires, pu répondre favorablement à cette demande. L'ouver-

ture officielle de cette mosquée a connu la participation des autorités locales, religieuses et administratives. Sa valeur en Fcfa est de près de 14 000 000.

L'autre localité bénéficiaire de la

Kombia, localité située sur la route de Bobo-Dioulasso. La valeur du joyau offert à la population s'élève à 14 600 000 FCFA. L'inauguration a eu lieu le 30 janvier 2015. En tant qu'œuvre pieuse, des autorités lo-

assister à l'ouverture de l'édifice avec la présence du représentant du Cheick de Ramatoulaye.

La troisième mosquée, elle, est à Tanghin-Dassouri. L'inauguration de cette mosquée est prévue pour



Tanghin-Dassouri

générosité de cette association qui fait dans la solidarité, c'est bien

cales, des chefs religieux et des fidèles venus de Ouagadougou ont pu

les prochaines semaines.

NANA MOUMINI

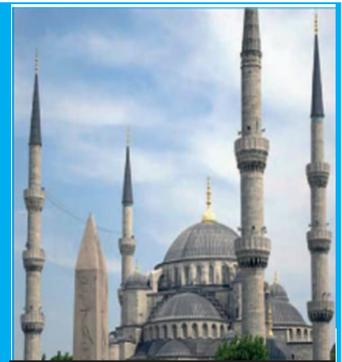


Le village de Rambo au Yatenga.

L'Autre regard

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48

Mensuel d'information islamique N° 020 du 05 octobre au 05 novembre 2014



Prix : 300 F CFA